

Une contestation efficace ne conteste pas le rapport en bloc. Elle reprend les conclusions une par une et oppose à chacune un élément daté : photo, relevé, document technique.

Préparation, à remplir avant de rédiger

Conclusion de l'expert	Ce que vous opposez	Pièce à l'appui

Texte du courrier

Vos nom et adresse

Assureur destinataire

Objet : contrat [numéro], sinistre [référence], observations sur le rapport d'expertise du [date]

Envoi recommandé avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu le rapport d'expertise établi le [date] par [nom de l'expert] au titre du sinistre référencé ci-dessus. Plusieurs de ses conclusions appellent de ma part les observations suivantes.

[Reprendre chaque point du tableau ci-dessus, en citant la page ou le paragraphe du rapport, puis l'élément que vous opposez et la pièce jointe correspondante.]

Je vous remercie de bien vouloir faire réexaminer ces points et de m'indiquer les suites que vous entendez y donner. Je reste à votre disposition pour toute visite complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Date et signature]

Le recours à la médiation

La Médiation de l'Assurance se saisit gratuitement une fois le processus de réclamation de votre assureur épuisé, et en tout état de cause deux mois après votre première réclamation écrite, que la compagnie ait répondu ou non. La saisine doit intervenir dans l'année qui suit cette réclamation, aucune action en justice ne doit être engagée, et l'assureur doit adhérer au dispositif. L'avis rendu n'est pas contraignant.

Avant d'envoyer ce courrier

Une contestation écrite ne suspend aucun délai contractuel. Relisez vos conditions générales pour connaître la procédure applicable en cas de désaccord sur l'expertise. Selon l'enjeu, faites-vous assister par un expert d'assuré, un géotechnicien ou un avocat, et vérifiez si votre contrat comporte une garantie protection juridique.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique